



**Mairie de VAILLY-SUR-SAULDRE**

## **INFORMATION AUX PATIENTS DU DOCTEUR DANANCHER**

### **PROCEDURE POUR LE RETRAIT D'UN DOSSIER MEDICAL**

- Vous devez adresser un courrier au cabinet du Docteur Danancher dans lequel vous demandez le retrait de votre dossier médical.
- Votre dossier ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité.
- Une procuration peut être faite sur demande écrite. La pièce d'identité du demandeur ainsi que de la personne mandatée seront exigées.

\*\*\*\*\*

**Une permanence sera organisée au cabinet le :**

**Vendredi 22 octobre de 9h00 à 12h00**

pour les patients dont le nom de famille commence  
par **les lettres de A à Z**

Merci de respecter cette procédure.